

A close-up, profile shot of a man with light-colored hair and a beard, wearing sunglasses and a light blue shirt. He is looking out over the ocean from the deck of a sailboat. The boat's rigging and a large white sail are visible in the background, along with a distant, hilly coastline under a clear sky.

*Note structurée – Emission*

Société Générale (FR)  
**Interest Linked  
Auto-Callable Note**





# Sommaire

<i>Introduction</i>	<b>5</b>
Public cible	5
Nature de l'investissement	5
Objectif d'investissement	5
<i>Focus sur les taux EUR CMS</i>	<b>7</b>
Evolution des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans (depuis le 11/09/2008)	7
Evolution de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans (depuis le 11/09/2008)	7
<i>Description du mécanisme</i>	<b>9</b>
Probabilités historiques de remboursement anticipé automatique	9
Scénarios de performance	10
Illustrations fictives	11
<i>Principaux risques de Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note</i>	<b>12</b>
Documentation juridique	12
Risque de crédit	12
Risque de fluctuation du prix	13
Risque de liquidité	13
Risque lié au sous-jacent	13
Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure	13
<i>Principales caractéristiques financières</i>	<b>14</b>
<i>Avis important</i>	<b>17</b>



# Introduction

- Note structurée d'une durée de 10 ans maximum.
- A l'issue de chaque année, en l'absence de remboursement anticipé préalable, un potentiel coupon<sup>1</sup> variable égal à 100% de l'éventuelle différence positive entre les taux<sup>2</sup> EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans, avec un minimum de 0%, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale.
- Une possibilité de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 1 à 9 avec versement du dernier coupon variable au titre de l'année (sans limite à la hausse) dès que la somme des coupons payés depuis le lancement est supérieure ou égale au

niveau cible de 8,50%, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale.

- A l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé préalable, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais<sup>3</sup> et taxes et sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) ET au dernier coupon<sup>1</sup> variable (ce dernier coupon sera au minimum égal au niveau cible moins la somme des coupons déjà payés).
- Emetteur : Société Générale [Moody's : A1 (perspective stable), S&P : A (perspective stable)]<sup>4</sup>.

## Public cible

Ce produit complexe est réservé aux clients de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Cette note structurée est destinée à des clients/personnes possédant suffisamment d'expérience et connaissance pour comprendre les caractéristiques du produit Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note.

## Nature de l'investissement

Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note est une note structurée émise par Société Générale.

En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :

- vous rembourser à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé 100% du capital initial (hors frais<sup>3</sup> et taxes) ;
- vous faire bénéficier de potentiels coupons<sup>1</sup> annuels variables correspondant à 100% de l'éventuelle différence positive entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans, avec un minimum de 0% (en cas de remboursement

anticipé, vous bénéficiez du dernier coupon variable au titre de l'année (sans limite à la hausse)). A l'échéance, en l'absence de remboursement anticipé préalable, le dernier coupon sera au minimum égal au niveau cible de 8,50% moins la somme des coupons déjà payés.

## Objectif d'investissement

Cette note s'adresse aux investisseurs qui anticipent une augmentation ou un maintien de la différence positive entre le taux long terme EUR CMS à 30 ans et le taux court terme EUR CMS à 2 ans. Cette différence est actuellement positive et s'observe habituellement dans un contexte de croissance économique, on parle alors d'une courbe de taux normale. Dans ce scénario, un investisseur bénéficiera alors d'un coupon brut annuel variable. A l'inverse, dans un contexte économique dégradé, cette courbe de taux peut être inversée. Dans ce scénario, un investisseur pourrait ne pas bénéficier d'un coupon brut annuel variable si le taux court terme EUR CMS à 2 ans augmente tandis que le taux long terme EUR CMS à 30 ans reste stable voire diminue.

<sup>1</sup> Coupon(s) soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>2</sup> Voir description en page 7.

<sup>3</sup> Frais d'entrée de 1% maximum.

<sup>4</sup> Ratings au 12/09/2018. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : [https://www.spratings.com/en\\_US/understanding-ratings](https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings) et [https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC\\_79004](https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004)



# Focus sur les taux EUR CMS

Le taux CMS (« Constant Maturity Swap » ou taux de swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêt) pour une durée déterminée.

Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans sont dès lors les taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en EUR pour les durées de 30 ans et 2 ans.

A titre d'information, au 11/09/2018, le taux EUR CMS à 30 ans s'élevait à 1,528% et le taux EUR CMS à 2 ans s'élevait à -0,146%. Donc, au 11/09/2018, 100% de la différence entre le taux EUR CMS à 30 ans et le taux EUR CMS à 2 ans était de 1,674%.

## *Evolution des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans (depuis le 11/09/2008)*



Les niveaux historiques des taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans sont disponibles sur le site :  
<https://www.theice.com/marketdata/reports/180>

## *Evolution de la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans (depuis le 11/09/2008)*



Sources : Ingénierie Société Générale et Bloomberg au 11/09/2018.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



# Description du mécanisme

D'une durée de 10 ans maximum, Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note vous permet de recevoir de potentiels coupons<sup>1</sup> annuels variables liés à la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans, avec un minimum de 0%.

## Mécanisme de coupon annuel

A l'issue de chaque année, en l'absence de remboursement anticipé préalable, l'investisseur reçoit un potentiel coupon<sup>1</sup> variable égal à 100% de l'éventuelle différence positive entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans, avec un minimum de 0%, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale.

## Mécanisme de remboursement anticipé automatique à l'issue des années 1 à 9

A l'issue des années 1 à 9, dès que la somme des coupons payés depuis le lancement est supérieure ou égale au niveau cible de 8,50%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. Vous aurez alors droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :

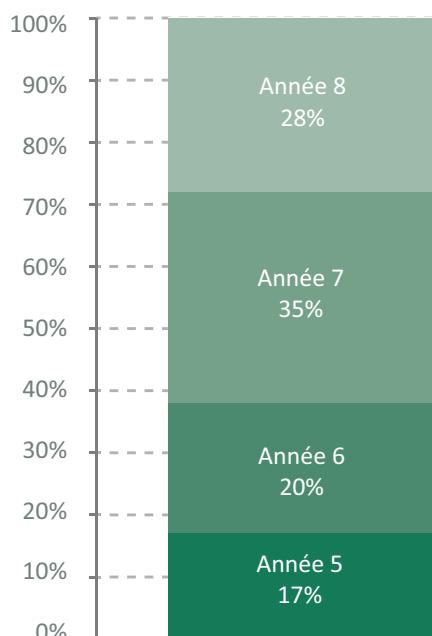
- un remboursement de l'intégralité du capital initial (hors frais<sup>2</sup> et taxes) ;
- et au dernier coupon<sup>1</sup> variable (sans limite à la hausse).

## Mécanisme de remboursement à l'échéance des 10 ans

A l'échéance des 10 ans, en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé au préalable, Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note vous donne droit à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale) :

- un remboursement de l'intégralité du capital initial (hors frais<sup>2</sup> et taxes) ;
- et au dernier coupon<sup>1</sup> variable (sans limite à la hausse). Ce dernier coupon sera au minimum égal au niveau cible (8,50%) moins la somme des coupons déjà payés.

## Probabilités historiques de remboursement anticipé automatique



2332 simulations ont été réalisées sur des placements semblables à la stratégie (même durée, même formule de remboursement, mêmes sous-jacents). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour entre le 23/09/1999 et le 29/08/2018. Les simulations sur les données historiques de marché permettent d'appréhender le comportement du produit lors de différentes phases de marché ces dernières années.

Ces simulations historiques ne constituent pas un indicateur fiable quant à l'évolution future du produit. La probabilité historique d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique de l'année 1 à 4 est nulle.

Sources : Ingénierie Société Générale et Bloomberg.

<sup>1</sup> Coupon(s) soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>2</sup> Frais d'entrée de 1% maximum.

## Scénarios de performance

Les investisseurs sont invités à consulter les scénarios de performance présentés dans le document d'informations clés (disponible sur le site de l'initiateur : <http://kid.sgmarkets.com/isin/XS1842860683/fre>). Ces scénarios sont fournis par l'Emetteur (Société Générale) et calculés sur la base d'une méthodologie

## Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de la note structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant aux coupons effectivement distribués. Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite de Société Générale, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

### Exemple 1

A l'issue des années 1 à 9, l'investisseur reçoit un coupon<sup>1</sup> variable égal à la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans, avec un minimum de 0%. La somme des coupons payés depuis le lancement étant inférieure au niveau cible de 8,50%, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.

A l'échéance des 10 ans, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans est égale à 1,25%.

- L'investisseur reçoit alors 100% du capital investi<sup>1</sup> plus le dernier coupon<sup>2</sup> qui est au minimum égal au niveau cible (8,50%) moins la somme des coupons déjà payés (2,20%), soit un coupon de 6,30%, soit 106,30% du capital investi<sup>1,2</sup>.
- **Ce qui correspond à un rendement annuel actuariel avant précompte mobilier<sup>2</sup> (frais d'entrée inclus<sup>3</sup>) de 0,72%.**

### Exemple 2

A l'issue des années 1 à 9, l'investisseur reçoit un coupon<sup>1</sup> variable égal à la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans, avec un minimum de 0%. La somme des coupons payés depuis le lancement étant inférieure au niveau cible de 8,50%, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.

A l'échéance des 10 ans :

- La somme des coupons versés de l'année 1 à 9 est de 8,30%. La différence entre le niveau cible (8,50%) et cette somme est de 0,20%. En année 10, la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans est de 1,80%. Le dernier coupon est alors égal au maximum entre 0,20% et 1,80%, soit 1,80%. L'investisseur reçoit donc 101,80% du capital investi<sup>1,2</sup>.
- **Ce qui correspond à un rendement annuel actuariel avant précompte mobilier<sup>2</sup> (frais d'entrée inclus<sup>3</sup>) de 0,90%.**

### Exemple 3

A l'issue des années 1 à 5, l'investisseur reçoit un coupon<sup>1</sup> variable égal à la différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans, avec un minimum de 0%. A l'issue de l'année 5, la somme des coupons payés depuis le lancement étant supérieure au niveau cible de 8,50%, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

- Le produit se termine et l'investisseur reçoit alors (le 30/11/2023) 100% du capital investi<sup>1</sup> plus le dernier coupon<sup>2</sup> variable de 3,50%, soit 103,50% du capital investi<sup>1,2</sup>.
- **Ce qui correspond à un rendement annuel actuariel avant précompte mobilier<sup>2</sup> (frais d'entrée inclus<sup>3</sup>) de 2,15%.**

<sup>1</sup>Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale.

<sup>2</sup>Coupon(s) soumis au précompte mobilier de 30% (sauf modification légale).

<sup>3</sup>Frais d'entrée de 1% maximum.

imposée par la nouvelle régulation européenne PRIIPS (Règlement (UE) N°1286/2014).

Ils présentent le montant que l'investisseur pourrait obtenir après déduction des coûts à 1 an, 5 ans et 10 ans en fonction de 4 scénarios de marché (tension, défavorable, intermédiaire et favorable). Ces scénarios sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement.

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
<b>Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans</b>	-0,15%	-0,18%	-0,22%	-0,16%	-0,12%	-0,10%	-0,22%	1,00%	1,20%	1,25%
<b>Coupon<sup>2</sup> annuel (minimum 0%)</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	1,20%	6,30%
<b>Somme des coupons<sup>2</sup> payés depuis le lancement (minimum 8,50% sur la durée de vie du produit)</b>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,00%	2,20%	8,50%

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
<b>Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans</b>	0,50%	0,70%	0,85%	0,95%	1,05%	1,09%	1,11%	1,05%	1,00%	1,80%
<b>Coupon<sup>2</sup> annuel (minimum 0%)</b>	0,50%	0,70%	0,85%	0,95%	1,05%	1,09%	1,11%	1,05%	1,00%	1,80%
<b>Somme des coupons<sup>2</sup> payés depuis le lancement (minimum 8,50% sur la durée de vie du produit)</b>	0,50%	1,20%	2,05%	3,00%	4,05%	5,14%	6,25%	7,30%	8,30%	10,10%

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
<b>Différence entre les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans</b>	1,50%	2,10%	2,20%	2,60%	3,50%					
<b>Coupon<sup>2</sup> annuel (minimum 0%)</b>	1,50%	2,10%	2,20%	2,60%	3,50%					
<b>Somme des coupons<sup>2</sup> payés depuis le lancement (minimum 8,50% sur la durée de vie du produit)</b>	1,50%	3,60%	5,80%	8,40%	11,90%					

**Fin de vie du produit**

# Principaux risques de Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note

Information complémentaire de droit belge :  
l'Emetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non-applicables via les conditions définitives.

## Documentation juridique

Les 'Notes' Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 20/09/2018) dans le cadre du 'Debt Instruments Issuance Programme Prospectus' daté du 20/06/2018 (complété par les suppléments du 24/08/2018 et du 10/09/2018) et approuvé par la CSSF le 20/06/2018 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU).

Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le document d'informations clés (disponible également sur <http://kid.sgmarkets.com/isin/XS1842860683/fre>) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur [www.nagelmackers.be](http://www.nagelmackers.be). Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du document d'informations clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur [prospectus.socgen.com](http://prospectus.socgen.com). Lors de la survenance d'un évènement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce produit disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.

## *Risque de crédit*

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Société Générale (qui bénéficie d'une notation A selon S&P et A1 selon Moody's). Si l'Emetteur fait l'objet d'une faillite ou d'un risque de faillite, l'investisseur peut perdre la totalité ou une partie de son capital de départ. Une détérioration de la perception du risque de crédit de l'Emetteur peut avoir des répercussions sur le prix de marché de Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel peut être grand. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'Emetteur, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des notes (bail-in) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des coupons potentiels et peut se voir imposer une conversion en actions de capital du montant des créances qu'il possède sur l'établissement financier.

## *Risque de fluctuation du prix*

Vous devez être conscient que la valeur de Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, la valeur de Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement, de l'évolution des taux d'intérêt sous-jacents, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de Société Générale. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du produit et inversement. Le droit au remboursement de 100% du capital initial (hors frais<sup>1</sup> et taxes) ne vaut qu'à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 1 à 9.

## *Risque de liquidité*

Les notes structurées ne sont pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne avec une fourchette bid/mid de 0,5% dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la Taxe sur les Opérations de Bourse et les impôts éventuels). La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de la note structurée sur [nagelmackers.be/fr/cours-et-infos](http://nagelmackers.be/fr/cours-et-infos) (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

## *Risque lié au sous-jacent*

En cas d'événement externe, non imputable à l'Emetteur, ayant un impact important sur le sous-jacent et ne permettant pas de procéder à un ajustement en conformité avec les lois et les réglementations applicables, la documentation prévoit (i) un mécanisme de notification au porteur lui permettant de revendre à tout moment et par anticipation le produit à la valeur de marché face à Société Générale (sans déduction de frais à charge de l'investisseur et tout en tenant compte par ailleurs du remboursement des éventuels frais de structuration payés à l'Emetteur, et calculés sur une base pro rata temporis par rapport à l'échéance résiduelle du produit) ou (ii) d'être remboursé à l'échéance d'a minima 100% de la valeur nominale du produit sans déduction de frais à charge de l'investisseur (sauf en cas d'exercice de son pouvoir de résolution par l'autorité de résolution compétente, de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur) conformément aux dispositions du Programme d'Emission (monétisation). Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Emission (pages 62-63, 248-254, 452-454 et 485).

## *Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure*

En cas de force majeure, qui doit s'entendre uniquement comme un cas d'impossibilité insurmontable pour l'Emetteur d'exécuter ses obligations sans que cela lui soit imputable et qui rend le maintien du produit définitivement impossible, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs du remboursement anticipé des notes. Le montant remboursé à chaque investisseur correspondra à la valeur de marché du produit, sans frais autres que ceux inévitables pour procéder à ce remboursement anticipé. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des notes. Dans le pire des cas, le montant remboursé pourra être nul. Pour plus d'informations, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Emission (page 239).

<sup>1</sup> Frais d'entrée de 1% maximum.

# Principales caractéristiques financières

Nom	Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note
Code ISIN	XS1842860683
Prix d'émission	100%
Frais supportés par l'investisseur	<p><b>Frais inclus dans le prix d'émission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts facturés par l'Emetteur (incluant coûts de structuration) : 0,24% du montant nominal souscrit. Les « coûts d'entrée » mentionnés dans le KID incluent les coûts facturés par l'Emetteur.</li> <li>- Autres coûts récurrents supportés par l'investisseur (cf. « Autres coûts récurrents » dans le KID), inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Société Générale versera à Nagelmackers des commissions d'un montant annuel maximum de 0,35% du montant de l'émission (soit un montant maximum de 3,50% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité) au titre de la distribution des notes structurées. A titre indicatif, ce montant est de 0,31% du montant de l'émission (soit un montant maximum de 3,10% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité) sur la base des conditions observées avant le début de la période de souscription.</li> </ul> <p><b>Frais non inclus dans le prix d'émission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Frais d'entrée : 1% maximum</li> <li>- Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant l'échéance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taxe sur les Opérations de Bourse de 0,12% (maximum 1 300 EUR)</li> <li>- Fourchette bid/mid de 0,5%</li> </ul> </li> <li>• A l'échéance : 0%</li> </ul> </li> </ul>
Revente avant l'échéance	Les notes structurées ne sont pas cotées sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne avec une fourchette bid/mid de 0,5% dans des conditions normales de marché, dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché (le prix proposé par Société Générale ne comprend pas la Taxe sur les Opérations de Bourse et les impôts éventuels). Nagelmackers s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).
Emetteur	Société Générale
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Note structurée de droit anglais
Devise	EUR
Coupure	1 000 EUR
Minimum d'investissement	1 000 EUR
Période de commercialisation	Du 24 septembre 2018 au 23 novembre 2018
Date d'émission	30 novembre 2018
Date d'échéance	30 novembre 2028
Dates d'observation annuelle des valeurs sous-jacentes pour le calcul des coupons	5 jours ouvrés avant la date de paiement des coupons.
Dates de paiement des coupons	Le 30 novembre de chaque année du 30/11/2019 (inclus) au 30/11/2028 (inclus).
Dates d'observation annuelle pour l'activation du mécanisme de remboursement anticipé	5 jours ouvrés avant la date de paiement des coupons.
Dates de remboursement anticipé	Le 30 novembre de chaque année du 30/11/2019 (inclus) au 30/11/2027 (inclus).

<b>Sous-jacents</b>	Les taux EUR CMS à 30 ans et EUR CMS à 2 ans. Les niveaux historiques des taux sont disponibles sur le site : <a href="https://www.theice.com/marketdata/reports/180">https://www.theice.com/marketdata/reports/180</a> .
<b>Profil d'investisseur</b>	<p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent d'une bonne compréhension de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci.</p> <p>Lorsque Nagelmackers ne recommande pas le produit dans le cadre d'un conseil en investissement, la banque évalue si le produit est approprié pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, outre la connaissance qui est une condition obligatoire à toute souscription, elle vérifie également si l'investisseur dispose de l'expérience suffisante du produit. A défaut d'expérience, le produit est considéré comme inapproprié pour l'investisseur et il en est averti avant toute souscription.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissement (approche Guide Financier : uniquement possible pour des personnes physiques), la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont prises en considération. L'investisseur doit notamment avoir un objectif d'investissement de 10 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection. En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le site : <a href="https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Reglement-Financiele-routeplanner-FR.pdf">https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Reglement-Financiele-routeplanner-FR.pdf</a></p>
<b>Fiscalité</b>	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (12/09/2018) à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Précompte mobilier : 30%.</li> <li>• Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR).</li> </ul> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
<b>Publication de la valeur du produit</b>	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur <a href="http://www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos">www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos</a> .
<b>Documentation</b>	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Les 'Notes' Société Générale (FR) Interest Linked Auto-Callable Note émises par Société Générale décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 20/09/2018) dans le cadre du 'Debt Instruments Issuance Programme Prospectus' daté du 20/06/2018 (complété par les suppléments du 24/08/2018 et du 10/09/2018) et approuvé par la CSSF le 20/06/2018 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le document d'informations clés (disponible également sur <a href="http://kid.sgmarkets.com/isin/XS1842860683/fre">http://kid.sgmarkets.com/isin/XS1842860683/fre</a>) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur <a href="http://nagelmackers.be">nagelmackers.be</a>. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du document d'informations clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur <a href="http://www.prospectus.socgen.com">www.prospectus.socgen.com</a>. Lors de la survenance d'un évènement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce produit disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.</p>
<b>Réclamation</b>	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via <a href="http://nagelmackers.be">nagelmackers.be</a> ou via <a href="mailto:plaintes@nagelmackers.be">plaintes@nagelmackers.be</a> et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur <a href="http://nagelmackers.be">nagelmackers.be</a> . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles ( <a href="http://www.ombudsfin.be">www.ombudsfin.be</a> ).



# Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Facteurs de risque** : les investisseurs doivent se reporter au Programme d'Emission et aux Conditions Définitives avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Programme d'Emission.

**Disponibilité du document d'informations clés** : la dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse [kid.sgmarkets.com](http://kid.sgmarkets.com).

**Caractère promotionnel de ce document** : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Informations sur les commissions** : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Agrement** : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie** : ce produit comporte un droit au remboursement du capital (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de Société Générale). Ce droit ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au niveau de ce droit au remboursement. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

**Performances sur la base de performances brutes** : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire avec une fourchette bid/mid de 0,5% sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s)

et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit correspondra au prix de marché calculé par Société Générale.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique** : les titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ('offshore transaction', tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un 'Cessionnaire Autorisé' signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une 'personne ressortissante des Etats-Unis' ('Non-United States person') définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des 'personnes ressortissantes des Etats-Unis' ('Non-United States persons'), sera considérée comme une U.S. Person. Les titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Traitements fiscaux attendus** : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Ceci ne porte pas préjudice à l'obligation de l'Emetteur d'exécuter ses obligations à l'égard des investisseurs, desquelles il ne peut se libérer, sauf en cas de force majeure.

**Données de marché** : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.





